

## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 29/04/2026

L'an deux mil vingt six, le vingt huit avril, à 17h30, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean BIANCUCCI**.

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Mathéa BRUNI, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, M. Mathieu CESARANO, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, M. Antoine SODINI, Mme Marie-Françoise TORRE, M. Julien TAVERA.

Étaient absents excusés : M. Pascal TORRE, Mme Sarah SENTENAC.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Pascal TORRE en faveur de M. Sampiero ANDREANI, Mme Sarah SENTENAC en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI.

Secrétaire : Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO.

**OBJET : Attribution des subventions aux associations****Délibération n° : MA-DEL-2026-025**

M. le maire expose au conseil Municipal les dossiers de demande de subvention reçus pour l'année 2026 :

U Liamu Gravunincu	2 500,00 €
Inseme	1 000,00 €
Ligue contre le cancer	700,00 €
APF France Handicap	500,00 €
Casgiu Casanu	500,00 €
AFM Délégation 2A	300,00 €
La Marie Do	800,00 €
Secours Catholique	500,00 €
Per Elli	500,00 €
Ligue des droits de l'homme	500,00 €
U ZAMU 2A	500,00 €
Football club de Cuttoli	2 000,00 €
Cercle Athlétique Ajaccien	3 500,00 €
Secours populaire Délégation Corse	500,00 €
Les restaurants du cœur	500,00 €

Accusé de réception certifié exécutoire	Confirmer A Santa Croce	2000,00 €
Réception par le préfet : 30/04/2026	A Mossa Cutulesa	2 000,00 €

La somme de 26 900,00 € sera inscrite chapitre 65, l'article 6574 du budget primitif 2026.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER les subventions au profit des associations mentionnées ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par  
voie d'affichage le 29/04/2026

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI

